

ADMINISTRATEURS DE BIENS
ET AGENTS IMMOBILIERS

SÉCURISEZ L'EXERCICE DE VOTRE ACTIVITÉ

AVEC UN PARTENAIRE
DE CONFIANCE

Edition 2023



COMPAGNIE
EUROPÉENNE
DE GARANTIES
ET CAUTIONS

POURQUOI SOUSCRIRE À NOS OFFRES ?

Administrateur de biens, gestionnaire d'immeubles, syndic de copropriété, property manager ou agent immobilier, vous recherchez une garantie financière solide pour protéger vos clients. Dirigeant, vous avez besoin de piloter sereinement votre entreprise.

La garantie financière et les assurances CEGC vous permettent de répondre à vos obligations légales définies par la loi Hoguet. Cette loi exige la souscription d'une garantie financière pour exercer les activités de gestion, de syndic et de transaction avec maniement de fonds ainsi que d'une assurance Responsabilité Civile professionnelle (RCP) afin d'obtenir la carte professionnelle.

LE PLUS ?

Un gage de sérieux, de conformité et de confiance

Notre solidité financière s'appuie sur notre appartenance au Groupe BPCE, 2^e groupe bancaire français⁽¹⁾, une organisation solide et reconnue. C'est la garantie, pour vous, professionnels de l'immobilier, de bénéficier d'une offre adaptée à vos besoins spécifiques et d'un accompagnement personnalisé.



(1) Parts de marché : 21,9 % en épargne clientèle et 21 % en crédit clientèle (source : Banque de France T3-2019 - toutes clientèles non financières).

(2) Commercialisée par CEGC et assurée par Generali.

(3) Selon limites, conditions et exclusions prévues au contrat.

(4) Protection juridique assurée par CFPD Assurances.

(5) Commercialisée par CEGC et assurée par L'Equité.

(6) Sous réserve des conditions prévues au contrat.

(7) Offre proposée uniquement aux Administrateurs de biens et Agents Immobiliers clients de CEGC, commercialisée par CEGC Conseil, courtier en assurance, et assurée par AIG Europe SA.

(8) Commercialisée par CEGC Conseil, courtier en assurance, et assurée par SMA SA.

NOTRE POSITIONNEMENT sur le marché des garanties aux ADB-AI

 **Plus de 3 500**
clients

 **+ de 6 000**
garanties émises

 **6,1 Md€**
d'encours bruts garantis

POUR CHAQUE OFFRE,

Vous bénéficiez des services de nos experts :



UNE GRILLE D'ANALYSE
FINANCIÈRE INDIVIDUALISÉE



DES TABLEAUX DE BORDS
PROFESSIONNELS



DES AUDITS
RÉGULIERS



Garantie financière gestion immobilière et syndic de copropriété

Répondez à vos obligations légales en
toute sécurité

La garantie financière couvre les fonds détenus pour le compte de vos mandants en cas de défaillance. Cette garantie est obligatoire pour l'obtention de votre carte professionnelle pour la « Gestion immobilière » et le « Syndic de copropriété ».

Quelles activités sont concernées ?



Gestion locative



Syndic de copropriété

Garantie financière transaction

Garantissez vos opérations de transaction
en tout simplicité

En qualité d'intermédiaire pour les opérations de transactions immobilières, vous devez justifier d'une garantie financière (pour les transactions avec manquement de fonds). Notre garantie sécurise vos clients et valorise votre image de marque.

Vous recherchez une garantie financière solide ?



Transactions
avec manquement de fonds



Transactions
sans manquement de fonds



Assurance Responsabilité Civile Professionnelle (RCP)

Sécurisez votre activité en toute sérénité

Depuis 1970, la loi Hoguet encadre légalement l'exercice de la profession d'Agent Immobilier et d'Administrateur de biens. Tout professionnel de l'immobilier doit ainsi prouver qu'il est assuré pour obtenir sa carte professionnelle.

L'offre « Pack RCP » comprend :

L'assurance RCP : vous couvre contre les dommages corporels, incorporels, matériels et immatériels causés aux tiers, en cas notamment d'erreur professionnelle engageant votre responsabilité.

La garantie financière : est obligatoire à l'exercice de votre profession immobilière et à l'obtention de la carte professionnelle pour les activités de gestion et de transactions avec manquement de fonds.

L'assurance PJ : vous permet notamment de bénéficier de conseils juridiques et peut prendre en charge vos frais de défense, en situation de litige avec un client ou partenaire.



La garantie financière transaction ou la garantie financière gestion immobilière et syndic de copropriété peuvent être souscrites indépendamment de la souscription du « Pack RCP ».

Comment souscrire à nos offres ?

En ligne :
www.vosgarantiesfinancieresimmo.com
puis « demander un devis »

Par mail ou téléphone :

Nathalie FROMENT
aiadbdev-cegc@c-garanties.com
01.58.32.95.44

Compagnie Européenne de Garanties et Cautions

59, avenue Pierre Mendès France
75013 Paris
Téléphone : +33 (0)1.58.19.85.85
www.c-garanties.com

 GROUPE BPCE

Société anonyme au capital de 262 391 274 euros
382 506 079 RCS Paris
Entreprise régie par le Code des assurances

Communication à caractère publicitaire - Février 2023
Conception graphique : Séverine Guyot - Impression : Défigraph
© Photos : iStock - jacquesvandinteren, courtneyk, shironosov et Eva-Katalin
Entité du Groupe BPCE, titulaire de l'identifiant unique REP Papiers
n° FR232581_03FWUB délivré par l'ADEME

